

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

~o O o~

L'an deux mille dix-neuf, seize décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, dument convoqué, le onze décembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DELCROS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS :

M. Francis DELCROS, M. Ronan FLEHO, M. Jean-François LAVILLE, Mme Florence PAULY, Mme Isabelle LEURENT, M. Jean-Pierre ACEVEDO, M. Marc JOKIEL, M. Jean-Yves BERGOGNAT, Mme Frédérique CONSTANS, Mme Sandrine SALIER, Mme Agnès BARLET, Mme Céline GOEURY, Mme Catherine PIED-JULES, M. Alexandre PERAUD, M. Yann CHAIGNE.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Vincent MICHELET, Mme Christelle LAPOUGE, Mme Martine VAILLOT, M. Christophe MAUREL, Mme Gwenaëlle VINTER, M. Patrice CAILLE, Mme Michèle MANOUVRIER, M. Thomas BEX.

PROCURATIONS :

M. Vincent MICHELET procuration à M. Francis DELCROS
Mme Christelle LAPOUGE procuration à Mme Florence PAULY
Mme Gwenaëlle VINTER procuration à M. Ronan FLEHO

Secrétaire de séance :

Mme Catherine PIED-JULES

~o O o~

N°2019-45 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-814: Energie - Electricité	7 765,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 011: Charges à caractère général	7 765,00	0,00	0,00	0,00
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00	7 765,00	0,00	0,00
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00	7 765,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 765,00	7 765,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
D-202-01: Frais de réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00	900,00	0,00	0,00
TOATL D 20: immobilisations incorporelles	0,00	900,00	0,00	0,00
D2315-14-8: Travaux de voirie	900,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	900,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	900,00	900,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		0,00

**Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

~o o o~

M. le maire explique l'historique de ce dossier d'acquisition, vieux de huit ans. Ces parcelles sont acquises pour des travaux d'amélioration de la voirie de la zone de Bernichon qui est en très mauvais état et pour des travaux de confortement des digues de la Pimpine. Elles seront rétrocédées à la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-mers ultérieurement.

N°2019-46 : ACQUISITION CHEMIN DU GRAND ESTEY - ZONE DE BERNICHON

Exposé des motifs :

M. le maire propose au Conseil municipal l'acquisition auprès de M. LARQUEMIN

. d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme (cf plan de bornage)

Pour 768 m² : 2 304 €

. d'une voirie Chemin du Grand Estey AI 295 (4 115 m²)

Pour 4 115 m² : 1 €

**Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

~o O o~

N°2019-47 : ACQUISITION CHEMIN DU GRAND ESTEY - ZONE DE BERNICHON

Exposé des motifs :

M. le maire propose au Conseil municipal l'acquisition auprès de la SCI CIM

. cf plan de bornage B2
Pour 800 m² : 1 600 €

. cf plan de bornage C
Pour 1 034 m²: 1 €

<p>Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

~o O o~

N°2019-48 : ACQUISITION CHEMIN DU GRAND ESTEY - ZONE DE BERNICHON

Exposé des motifs :

M. le maire propose au Conseil municipal l'acquisition auprès de la SCI de BERNICHON

. cf plan de bornage
Parcelles AI 181p (101 m²) et AI 187 (15 m²)
Pour 116 m² : 1 €

<p>Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

~o O o~

N°2019-49 : ACQUISITION CHEMIN DU GRAND ESTEY - ZONE DE BERNICHON

Exposé des motifs :

M. le maire propose au Conseil municipal l'acquisition auprès de M. VIDAL.

. cf plan de bornage
Parcelles AI 180 (123 m²) et AI 380 (103 m²)
Pour 226 m² : 1 €

<p>Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

~o O o~

M. le maire et M. LAVILLE expliquent les raisons de ce changement de limites de l'agglomération au niveau du Chemin de Taussat par la nécessité de supprimer l'aménagement de la D10 réalisé par le Département sur son périmètre de compétences, sans consultation ni information préalable de la mairie et qui rend très difficile les mobilités notamment piétonnes sur la RD10. La mairie a reçu une pétition d'une trentaine de citoyens demandant le retrait de cet aménagement.

N°2019-50 : MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION SUR LA D10

Vu la nécessité de faire enlever les glissières de sécurité sur la D10 ; il convient de modifier les limites de l'agglomération ;

Entendu les explications de M. Jean-François LAVILLE, adjoint au maire en charge des travaux

Le Conseil municipal adopte

- Des panneaux « COMMUNE DE LATRESNE » marqueront l'agglomération au PR 81 +230

<p>Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

~o O o~

N°2019-51 : MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION SUR LA D113

Vu la demande de la métropole de Bordeaux de créer un passage piéton sur la D113 afin de terminer la boucle verte GR; il convient de modifier les limites de l'agglomération ;

Entendu les explications de M. Jean-François LAVILLE, adjoint au maire en charge des travaux

Le Conseil municipal adopte

- Des panneaux « COMMUNE DE LATRESNE » marqueront l'agglomération du PR27 + 480 au PR 27 + 610

<p>Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

~o O o~

N°2019-52 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA DES PORTES-DE-L'ENTRE-DEUX-MERS

ADHESION DE LA COMMUNE DE MADIRAC AUX COMPETENCES EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

Vu la délibération SIEA en date du 20 septembre 2019 pour adhérer à la compétence Eau potable et défense incendie du SIEA des Portes-de-l'Entre-Deux-Mers ;

Vu la délibération du SIEA des Portes-de-l'Entre-Deux-Mers en date du 17 octobre 2019 ;

Entendu les explications de M. Jean-François LAVILLE, conseiller délégué auprès du SIEA ;

Le Conseil municipal adopte

- **Accepte le principe d'adhésion de la commune de Madirac aux compétences eau potable et défense incendie du SIEA des Portes-de-l'Entre-deux-Mers ;**
- **Autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette adhésion ;**
- **Accepte les modifications apportées à l'article 5 des statuts du SIEA des Portes-de-l'Entre-deux-Mers et le projet de nouveaux statuts annexé à cette présente délibération.**

<p>Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

~o O o~

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

GEMAPI / gestion des digues

M. le maire fait un point concernant les ASA (syndicats gestionnaires des ruisseaux). Nous avons procédé à la remise à plat des statuts des 4 ASA au sein de la CdC des Portes de l'Entre-deux-mers, qui s'occupent de l'entretien des fossés et des clapets.

GEMA.PI concerne la Garonne avec une étude de danger en cours et réalisée conjointement par 4 Communautés de communes Podensac, Réolais, Montesquieu et Porte de l'Entre-deux-mers. Le SIETRA est également partie prenante en qualité de syndicat gestionnaire de la Pimpine et du Pian et des bassins versants.

GEMAPI constitue un budget annexe avec une levée de taxe. M. le maire qui est aussi vice-président de la CdC en charge des digues prévoit de demander une baisse de 30% des cotisations l'an prochain. Pour les travaux, des subventions seront demandées notamment à l'Union européenne et les financements se feront par emprunt.

PLAN PAYSAGE

M. Marc JOKIEL présente le plan paysage porté par la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-mers.

QUESTIONS DIVERSES :

Manifestations pour Noël : spectacle pour enfants pirates le samedi soir, marché, défilé de chapeaux. M. le Maire dit bravo à toutes les bonnes volontés.

Ronan FLEHO, premier adjoint et le maire remercient les agents qui sont toujours disponibles en cas d'intempéries pour intervenir en urgence (taille d'arbres etc).

Collégiens : problème de sécurité pour les cheminements piétons Route de Carignan. A améliorer.

Logements DOMOFRANCE : livraison des maisons le 17 décembre et des appartements le 12 janvier. Le projet a pris du retard.

~o O o~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

~o O o~

